

LA NATION

JOURNAL CANADIEN POUR LE PEUPLE CANADIEN

Bureau à Saint-Jérôme : Rue Labelle.

Bureau à Saint-Jérôme : Rue Labelle.

L'honorable G. A. Nantel,
Directeur de la rédaction.

SAINT-JEROME, SAMEDI, 9 MAI 1903.

R. Aimé Tison,
Secrétaire de la rédaction.

AVIS IMPORTANT

Nous tenons à avertir nos clients et abonnés que toutes les affaires concernant l'administration du journal doivent se faire à notre bureau à Saint-Jérôme.

Les remises d'abonnements, annonces, impressions, etc., doivent être adressées exclusivement à "LA NATION, Saint-Jérôme."

Nos clients s'exposent à payer deux fois s'ils négligent de se conformer à cet avis.

Tous les manuscrits doivent être adressés directement à Saint-Jérôme et nous parvenir le lundi avant-midi.

ST-JEROME, 9 MAI 1903.

Rectification

Comme homme public, LA NATION ne peut faire autrement que de combattre les principes et les opinions politiques de M. J. B. B. Prévost M. P. ; mais nous regrettons sincèrement tout ce qui a pu être écrit contre la dignité personnelle de M. Prévost. Spécialement dans le numéro du 28 mars 1903, LA NATION a publié sous les titres : *Mensonges et duplicité* et *Petit Jean ! Petit Jean !* des choses que la Rédaction du journal ne peut approuver et qui ont échappé à notre surveillance.

Nous nous faisons un devoir de les retirer et de les retracter aujourd'hui.

LA RÉDACTION.

Gouvernement et Colons

A présent que la session provinciale est terminée au grand soulagement des habitants de toute cette province la majorité aplatie sous la férule du premier-ministre Parent ayant réussi à empêcher la lumière de pénétrer le scandale administratif des colons de Nemtaye, nos lecteurs nous permettront de relater de quelle façon arbitraire, injuste et criminelle je dirai, sont traités les colons par le gouvernement Parent et par la commission de colonisation, son bouclier.

Cette malheureuse affaire n'est qu'un exemple entre cent de la protection, telle que l'entend et la pratique le gouvernement Parent et la commission, à l'égard des colons.

La véracité des faits que je vais ra-

conter succinctement est déjà suffisamment établie par les colères du premier-ministre en chambre, et la manière dont il s'est pris pour bâillonner l'opposition qui a essayé de faire le jour sur cette déplorable affaire.

Le simple récit des criantes injustices faites aux colons en question prouvera que la commission de colonisation n'est qu'une farce monstrueuse chargée de donner le change à l'opinion publique et derrière laquelle se cache honteuse et poltronne malgré tout, la plate nullité qu'est le premier M. Parent-

Elle prouvera en outre que la Commission serait-elle sérieuse dans son principe, ne saurait, telle que composée, mériter la confiance des habitants de cette province.

Et de plus que la plate majorité qui passe les sessions couchée sous le fouet du premier ministre, reste dans cette posture pour l'avantage personnel de ce dernier, et au grand détriment des affaires de cette province.

Arrivons aux faits :

Entre le 1er et le 7 mars 1902, le gouvernement provincial par l'entremise de son agent M. Saucier, a vendu 24 lots à des colons dans le canton de Nemtaye.

Le 8 mars les marchands de bois se sont plaint de ces ventes.

Un mois après, le 3 avril, le surintendant sous la direction duquel ces ventes avaient été faites, dans un rapport au premier ministre disait : que les curés Brillant et Saindou tenaient à ce que ce canton resta ouvert à la colonisation et qu'il y aurait protestation de leur part si les ventes en question n'étaient pas ratifiées ; il conseillait dans son rapport de ne ratifier la vente de ces lots qu'après le 1er mai, tout en faisant remarquer que les porteurs de licence n'auraient pas le temps d'ici là de couper le bois.

Le 30 avril 1902 le même surintendant dans un nouveau rapport au gouvernement, dont le premier ministre a pris communication comme en fait voir son paragraphe, disait que 22 personnes de bonne foi sollicitaient l'achat de lots dans le même canton, mais que les porteurs de licence jetaient des clameurs. L'agent ajoutait que pour plaire à quelques spéculateurs il ne fallait pas systématiquement interdire la vente des lots culti-

vables dans une belle région en voie de développement.

Le 10 avril 1903 le greffier en loi du département des terres faisait un rapport disant que le gouvernement était dans le délai de 4 mois pour désapprouver la vente des lots en question, bien que la loi dise formellement que les lots vendus avant le 30 avril et dont la vente n'est pas désapprouvée dans les 4 mois qui suivent la date du billet de location sortent des licences des marchands de bois.

Pour obvier à cela le 18 avril M. C. A. Langelier employé du département des mines suggère de n'approuver la vente des lots qu'après le 1er mai afin de donner le temps aux porteurs de licence d'enlever tout le bois dans le cours de l'hiver suivant, ce, à la connaissance personnelle du premier-ministre.

Le 22 septembre 1902 le greffier en loi voyant l'impossibilité de donner effet à ces ventes à partir du 1er mai suggère de faire de nouvelles ventes aux mêmes personnes avec le même argent.

Sur le rapport de l'assistant procureur-général que les ventes ne pouvaient pas dater du 1er mai, le révérend K. Thivierge président de la commission de colonisation écrit le 22 septembre 1902, au curé de la paroisse que les ventes du mois de mars ne seraient pas annulées, et qu'il était faux que les ventes ne dateraient que du 1er mai etc. Et M. Thivierge ajoutait que tous ces lots étaient sortis de la licence le 30 avril, d'en donner avis aux intéressés.

Comme ils en avaient le droit, les colons n'ont pas voulu se soumettre à l'agent qui voulait leur faire de nouvelles ventes des mêmes terrains.

Le même abbé Thivierge et son secrétaire J. C. Langelier ont alors conseillé aux colons réunis de chasser les marchands de bois "à coup de brousse et à coups de pieds dans le postérieur" s'ils allaient les déranger sur leurs lots.

Six colons ont donné des affidavits de ces faits.

Le même abbé Thivierge écrivait de nouveau aux colons le 12 novembre 1902, ce, au nom de la commission de colonisation, qu'il avait mis le premier-ministre en demeure de régler cette affaire et que le premier lui avait promis de la régler de manière à rendre justice aux colons.

Les colons ont été dans la suite troublés par les marchands de bois, et suivant en cela les conseils du gouvernement représenté par MM. Thivierge et Langelier ils leur ont résisté.

Malgré les conseils de résistance donné par le gouvernement, ce dernier a ensuite donné le concours de la police provinciale pour faire arrêter ces colons au criminel sur la plainte des marchands de bois, et par l'entremise du bureau d'avocats rémunéré du premier ministre. Et qu'est-il alors arrivé ?

L'abbé Thivierge président de la commission de colonisation, celui-là même qui avec M. Langelier avait conseillé aux colons de résister aux marchands de bois même par la violence, outré de tant d'injustices a-t-il offert au gouvernement sa démission comme président de la commission ?

Non. Ce qui est arrivé c'est que le 21 décembre, deux ou trois mois après avoir assuré les colons qu'ils étaient rois et maîtres chez eux et qu'il fallait résister par la violence, le même abbé faisait un rapport à toute écreinte contre les mêmes colons et conseillait la révocation de leur billets de location.

Et de fait le 3 janvier 1903 avec l'approbation du premier ministre de la commission de colonisation et de toute la boutique, l'avis de cancellation des lots en question fut donné.

O gouvernement colonisateur, tu protèges le colon, tout comme le bourreau, la vie du condamné qu'il va exécuter.

Mauvais signe

Les grèves surgissent et se succèdent avec une rapidité désespérante.

L'été, la saison du travail s'en va vite, l'homme n'a pas travaillé de l'hiver, le pain se fait rare, la femme est inquiète. Et le lendemain sur un autre point du pays, dans une autre branche de l'activité humaine, un autre groupe de travailleurs abandonne l'atelier et se met en grève.

Partout l'on demande une augmentation des gages et la reconnaissance d'une union. Les ouvriers ont droit pour se protéger de se constituer en unions ; mais toujours à la condition

que les droits de l'un cessent ou commencent les droits de l'autre.

Le travailleur qui, souvent à une famille nombreuse, a également droit à un salaire suffisant pour pourvoir aux besoins de l'entretien et de l'instruction de ses enfants. Il a droit aussi à des économies pour les jours sombres et les jours de vieillesse; car la vie s'use vite.

Mais ce n'est pas cela que nous voulons dire. Pourquoi ces grèves éclatent-elles toutes en même temps? — Il y a là, pour nous, l'indice d'un état de malaise et de gêne chez nos classes laborieuses: les travailleurs ont toujours eu les mêmes droits qu'ils ont aujourd'hui.

Le prix du vivre et du couvert a considérablement augmenté depuis quelques années, et les gages n'ont pas haussé dans une proportion adéquate. C'est un peu, beaucoup, la même cause qui pousse tant de nos jeunes gens aux États-Unis.

Notre commerce est actif et prospère; mais nos industries le sont moins. Les industriels canadiens ne sont pas en état de payer les gages américains. Pourquoi? — Parce que nos industries du Canada ne jouissent pas du tarif des États-Unis.

Nos ouvriers ont bien le droit de demander une augmentation de salaire proportionnée aux exigences de la vie; nos capitalistes qui s'occupent d'industrie, de leur côté ne peuvent guère être obligés de se départir de la part légitime de profit qui leur revient pour l'intérêt des capitaux investis. Il y a là, il nous semble, un avertissement clair et précis pour ceux qui sont chargés de la gestion de la chose publique.

Que l'on donne à nos industries le tarif américain, les industries auront les profits américains et payeront les gages américains.

Nos gouvernants chantent toujours prospérité et bonheur. "La cigale, elle aussi chanta tout l'été et se trouva fort dépourvue quand la bise fut venue."

Nous traversons une ère de prospérité, nos industries souffrent et peinent et nos ouvriers souffrent aussi. Que sera-ce quand les sept années d'abondance auront passé? Les cris et les pleurs de ces hommes, de ces femmes de ces enfants qui font et subissent les grèves ne nous disent rien que d'alarmant. Oui, ces grèves sont un mauvais signe.

Que fait donc Sir William Mulock et son département du Travail? — Le ministre des Postes, par hasard, n'est-il pas informé qu'il y a des grèves dans notre pays? — Ses Arbitres ont été remplacés par des soldats. — Le futur ministère du Travail sera-t-il plus efficace pour le développement de nos unions ouvrières canadiennes. A l'œuvre, posons des actes, les travailleurs se mettent en grève et menacent, ce n'est

plus le temps de lancer des belles paroles et de peser des diphtongues.

Il y a deux manières de construire une lieuse légère d'abord en employant moins de matériel, en conséquence produire une machine plus faible et à meilleur marché. Ensuite en appliquant le système de Coussinets à anti-friction partout là où il y a, sur la machine, un axe donnant du pouvoir ou en recevant et par suite conserver la force et produire la légèreté de traction.

Ce dernier système est adopté par la Cie Massey-Harris qui possède plus de 30 jeux de Coussinets à Rouleaux et à Boules sur leur lieuse, réduisant par là la traction d'un tiers.

Du Nord

En effet, comme le disait notre vénéral curé, dans son prône, dimanche dernier. Tous les gens de notre petite paroisse étaient plongés dans la plus pénible détresse, jeudi dernier, 30 avril, à la vue du feu de forêts qui menaçait de détruire le village et les localités environnantes.

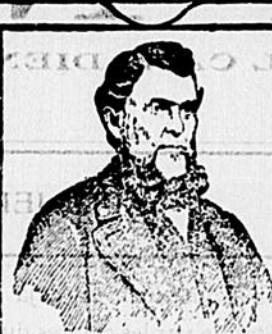
La scène qui s'est déroulée sous nos yeux est impossible à décrire. Il faut, avoir été témoin de la frayeur des gens, avoir vu les larmes jaillir de leurs yeux, avoir entendu leurs plaintes pour avoir une idée juste de ce qui devait se passer dans le cœur d'un chacun. Malgré tant d'angoisses, tant de pénibles heures passées dans l'inquiétude que dis-je! malgré même les quelques bâties qui ont été la proie des flammes ce qui a causé des pertes considérables, je dirai que la paroisse y aurait beaucoup gagné si cette épreuve envoyée par un Dieu juste pouvait faire réfléchir et purger notre petit village des quelques langues bavardes qui y pilulent et qui font dans une heure plus de ravages que le feu pourrait en faire dans une journée; car au moins le feu n'atteint que les biens matériels et respecte la réputation, richesse plus précieuse que tous les autres biens terrestres.

Lecteurs et lectrices quand voudrez connaître ces sans-charité, regardez dans la glace vous y verrez des bonnes femmes dont bon nombre d'années ont déjà usé les forces de quelques-unes d'entre elles, mais n'ont pas encore réussi à user la langue.

Parmi le nombre vous en verrez quelques-unes qui se feraient un crime de ne pas assister à la basse-messe la semaine, mais qui ne se font aucun scrupule de manger du prochain à belles dents.

Heureusement que dans ce même petit village, il y a de belles et bonnes âmes droites qui pratiquent ouvertement cette belle vertu qu'on appelle "La Charité dans la conversation".

MÊLE-TOI DE TES AFFAIRES.



PANACEE
VEGETALE
— DU —
DR. PENDLETON.

Mons n'EMPLOIE — Contre la Diphtérie, les Maux de Gorge, en faire usage fréquemment à l'intérieur et à l'extérieur, et en mettre 8 gouttes dans un verre d'eau en gargarismes. Pour les palpitations du cœur, les Crampes, Spasmes, Choléra, Dysenterie et les Coliques, prenez 8 à 20 gouttes toutes les quatre d'heure dans un verre à vin d'eau chaude et de lait, ou de l'eau chaude sucrée, et augmentez la dose si nécessaire. Dans les cas aigus de Choléra et des Crampes, appliquez la PANACEE sur l'estomac. Moitié de la dose pour enfants. Elle est inoffensive pour les plus jeunes enfants.

Contre les maux de tête, faire des compresses et appliquer sur la tête et sur le cou.

Contre les maux de dents appliquer sur les gencives et sur la joue.

Pour Coupures et Blessures, appliquez sur de la toile jusqu'à cessation des douleurs.

La Panacée ne cause pas d'Empoison.

PRIX 25c.
Fabriqué par la
CIE-PANACEE-PENDLETON,
ST. JOHN N.B.

PANACEE
VEGETALE
DU
DR. PENDLETON.

Remède Interne et Externe.

En Usage depuis Cinquante Ans.

• Il y a d'autres Panacées, mais nulle ne peut comparer avec celle du Dr. Pendleton.

Essayez-la et vous serez convaincu de ses bonnes qualités.

Achetez une bouteille aujourd'hui.

En vente chez votre marchand.

Prix, 25 c.

Vin des Carmes

Le Vin des Carmes est un vin tonique fait aux raisins. L'aliment qu'il donne aux nerfs, au cerveau et au sang répare promptement les forces. En fortifiant il pré-munit contre les maladies. Il ranime toutes les facultés, et rajeunit tout le système.

Vendu partout.

A. TOUSSAINT & CIE., QUEBEC.
Dépositaires Généraux.

FORTIFIE LES TEMPERAMENTS FAIBLES.



Anthime Richer
HOTELIER
Nomingue, P. Q.

VINS, Liqueurs et Cigares de premier choix.

• • •

Bonnes chambres et bonne pension.

• • •

Voitures à la disposition des touristes.

23-8-2-1.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

DEPART DE LA GARE BONAVENTURE
"INTERNATIONAL LIMITED"

A 9.00 a. m. tous les jours; arr. à Toronto à 4.40 p. m.
Hamilton 5.40 p. m., Niagara Falls, Ont. 7.00 p. m., Buffalo 8.20 p. m., London 7.40 p. m., Detroit 9.30 p. m. et Chicago à 7.40 a. m.

Élégant service de café sur ce train.
SERVICE D'OTTAWA RAPIDE

Départ à 8.30 a. m., les jours de semaine et 4.10 p. m. tous les jours.

Arrive à Ottawa 11.30 a. m., 7.10 p. m.

PRIX REDUITS

Jusqu'au 15 Juin 1903. Prix pour les Colons de MONTREAL, A

Seattle, Victoria, Vancouver, Portland, Rossland, Nelson, Trail, Robson.	\$48.65
Spokane	\$48.15
Anacosta, Butte, Helena	\$48.65
Colorado Springs, Denver, Pueblo, Salt Lake	\$48.65
San Francisco, Los Angeles	\$48.00

Pour acheter vos billets et retenir votre place dans les chais-dortoirs adressez-vous à

J. M. DORION, Agent G. T. R.,
Laquette ou St-Philippe,
Dr E. N. FOURNIER
Saint-Jérôme.

VIENT DE PARAITRE

— LE —

Petit Livre d'Or

— DU —

Cultivateur et du Colon

Traité de Médecine Vétérinaire

... CONCERNANT ...

- | | |
|---------------|-------------------|
| 1° Le Cheval, | 4° Le Cochon, |
| 2° La Vache, | 5° Les Volailles, |
| 3° Le Mouton, | 6° Le Chien. |

PRIX: 50 CTS.

VOLUME DE 232 PAGES

Tout acheteur de ce livre aura droit à des consultations gratuites sur la Médecine Vétérinaire, par correspondance ou au bureau.

DR W. GRIGNON,

Ste-Adele, Comté de Terrebonne.

Conférencier Agricole Officiel

BULLETIN DE COMMANDE

50 CENTS L'EXEMPLAIRE

AU DR W. GRIGNON,
SAINT-ADELE, P. Q.

Monsieur,

Veuillez m'envoyer à vos frais ... exemplaire du PETIT LIVRE D'OR
DU CULTIVATEUR ET DU COLON (Traité de Médecine Vétérinaire) que je vous
paierai sur livraison.

Date : 1905

Signature :

Bureau de Poste :

Gare :

Quai :

Nom de la Cie. du Chemin de fer

Prix : un seul exemplaire. 50 cents.
" 50 exemplaires à 45 cents chaque
" 50 et plus à 40 cents chaque

Tout frais d'envoi est à mes risques et dépens.

N. B. — Veuillez ne pas envoyer d'estampilles en paiement.

DR W. GRIGNON.

Veuillez remplir ce bulletin et l'adresser au

Dr W. GRIGNON,

Sainte-Adèle

Co. de Terrebonne, P. Q.

POUR VOS IMPRESSIONS DE LUXE ET AUTRES

ADRESSEZ-VOUS A

LA NATION

MATÉRIEL NEUF.

PRIX MODÉRÉS.

SAINT-JEROME, P. Q.

A VENDRE AU NOMINIQUE

SUPERBE CHANCE

Les lots Nos. 23, 24, 25 et 26 du sixième rang du canton Loran-ger—Ferme Nantel—situés à un mille et demi du lac Bourget où est fixée la gare du chemin de fer qui sera terminé à l'automne. Quarante arpents ont été défrichés. Le reste est en beau bois franc, érablière, etc. Prix des plus modérés. S'adresser à

Ou à

G. A. NANTEL,
LA PRESSE, MONTRÉAL.**W. B. NANTEL,** Avocat,
SAINT-JEROME, P. Q.

A VENDRE

200 acres de terre à vendre à bon marché contenant le meilleur bois de service en quantité, au lac Long dans le canton de Gore, Co. Argenteuil. Le lac a près de 3 milles de long et les terres contournent tout le lac.

S'adresser à **THOMAS DICKSON, sr.**
Lakefield P. O. Co. Argenteuil.

HOTEL BEAULIEU

LS. BEAULIEU PROP.

PRES DE LA GARE

SAINT-JEROME, P. Q.

18-7-01-1a.

DONAT CODON

MAGASIN GENERAL
STE-AGATHE-DES MONTS

Marchandises sèches et Epicerie.
Assortiment d'INDIENNES, d'ETOF-
FES A ROBES de tous prix et de tous
genres.

SUCRES, CASSONADES de toutes
les qualités.

Nos prix ne craignent aucune con-
currence.

Escompte pour du Comptant

5-9-01-1a.

D. LEONARD

NOTAIRE

Sainte-Monique, - Co. Deux-Montagnes.

JOS. LACHAPELLE

CONSTRUCTEUR D'AQUEDUCS

ST-JEROME, P. Q.

M. LACHAPELLE, qui a construit un grand nombre d'aqueducs dans la province, et notamment celui de Saint-Jérôme, qui donne entière satisfaction au public de la ville, est prêt à fournir

DES SOUMISSIONS

pour la construction d'aqueducs en fer ou en bois, pour canaux d'égouts, etc.

M. LACHAPELLE s'occupe aussi de la construction des ponts.

A VENDRE

Une machine complète pour percer les tuyaux en bois. Il y a NEUF TARIÈRES de la grosseur d'un pouce et demi jusqu'à cinq pouces. Cette machine est en vente à très bon marché.

S'adresser immédiatement à

JOS. LACHAPELLE,

18-7-01-1a.

ST-JEROME, Co. DE TERREBONNE, P. Q.

J. V. LEONARD

AVOCAT

ST-JEROME,

Co. TERREBONNE

Louis Labelle

—HUISSIER, COLLECTEUR, ETC.—

ST-JEROME

M. JOS. CORBEIL

AGENT D'ASSURANCE

ST-JEROME, P. Q.

Coin des rues Labelle et Ste-Marie

M. CORBEIL représente toutes les
meilleures Compagnies d'Assurances sur
la Vie, contre le Feu, les Accidents et
Garanties.

18-7-01-1a

SILHOUETTES MINISTÉRIELLES

EN MATIÈRE FISCALE

Un homme qui a vécu sept ans dans la compagnie des ministres actuels à Ottawa, qui les connaît bien, pour avoir eu à lutter contre leurs visées libres-échangistes, opportunistes, etc., met devant le public une photographie des membres actuels du cabinet, de ceux qui ont une opinion arrêtée comme de ceux qui n'en ont pas.

(De *La Patrie*)

Les membres du gouvernement pour les Provinces Maritimes, M. Fielding, M. Blair, sont, en principe, des libres-échangistes. Leurs provinces ont peu d'industries. Elles perdent quatre députés par le recensement dernier. La population a émigré aux États-Unis, faute de travail.

Cependant, les leçons du passé ne semblent pas avoir profité à nos amis de ces provinces.

Les préjugés d'éducation politique aveuglent autant les gens que les pires préjugés religieux.

On ne veut pas voir !

M. Sifton, M. Greenway et plusieurs députés du Manitoba et de l'Ouest Canadien, sont favorables à un tarif peu élevé au libre-échange, s'ils pouvaient l'obtenir.

Sir Wilfrid Laurier reste donc avec les représentants des deux grandes provinces d'Ontario et de Québec.

Sir Richard Cartwright s'est tellement prononcé, avant 1896, contre toute élévation du tarif, qu'il lui est bien difficile, presque impossible, de consentir au réajustement que, pourtant, les intérêts les plus certains du Canada réclament.

M. Sutherland n'a aucune opinion fixe. Il ira comme les circonstances le mèneront.

Sir William Mulock ne s'est jamais occupé de la question fiscale.

Vous connaissez bien les ministres de Québec dans le cabinet.

M. Préfontaine a toujours été, de parole au moins, un protectionniste. Mais c'est un politicien avant tout. Son passage aux affaires municipales, est le baromètre par lequel on peut sûrement le juger.

Je ne dirai ni de bien ni de mal de M. Bernier. Je le laisse à l'appréciation de ceux qui ont été en mesure de le juger.

M. Fitzpatrick est un avocat d'un incontestable talent. Il n'a jamais donné la moindre attention à la politique fiscale du Canada.

M. Fisher est de la vieille école libérale, d'avant 1896. Il est, sous bien des rapports, un excellent ministre de l'agriculture.

Sir Wilfrid Laurier, entré dans la vie politique comme protectionniste, est devenu plus tard membre d'un gouvernement qui fit profession de maintenir envers et contre tout un tarif très bas, et qui en mourut à la peine.

Le Premier-Ministre n'a pas d'opinion très ferme en des matières de ce genre.

C'est un opportuniste. Sa doctrine favorite est qu'à chaque jour suffit sa peine. Or, la Chambre consent, il le sait, à ne pas le pousser au pied du mur cette année. Pour lui, cette circonstance règle la question. A chaque jour suffit sa peine !

Ce sujet du tarif est l'un des plus importants dont nos Chambres puissent s'occuper.

Il n'est pas une province qui ait un intérêt plus immédiat et plus grand que la province de Québec, dans la solution de cette question.

Et nous peuplons l'Ouest.

Et nous jetons dans la prairie féconde la semence de la moisson humaine qui débordera tôt ou tard, plus tôt que plus tard, sur nous.

Et nous ne prenons pas les moyens de développer nos ressources, de maintenir notre situation, de réclamer notre part légitime d'influence.

Dans cette question de notre politique fiscale, les intérêts des vieilles provinces d'Ontario et de Québec sont intimement liés. Et ces intérêts sont ceux du pays entier.

La noce

Le soleil paraissait tout la-bas au bord de l'horizon, drapant l'Orient d'une magnifique tenture pourpre. La campagne fraîche de rosée s'étendait pareille à un immense éventail, parsemé de paillettes d'or, à la poignée duquel, comme un bijou précieux étincelait la petite église du village. Au près, dans un courtill de lilas blancs, qui semblait, avec sa clôture rouge, un pot de fleurs, éclata une fanfare de moineaux lorsque, l'office terminé, les gens de la noce défilèrent solennellement sur le trottoir : en tête la mariée, toute rayonnante, sous un vaste chapeau de paille orné de pâquerettes qu'elle dodelinait en se donnant un air de marquise. Elle tenait la main de son époux, un vieux de 58 ans, qui, le sourire aux lèvres s'avancait cahin-caha, avec ses vieilles jambes fortement arquées. Des trilles d'oiseaux fusaient de tous côtés. Soudain, il s'exclama :

— Tu sais pas, Edesse ! . . .

— Quoi din ?

— Eh ben quand j'y pense ! on n'aura pas d'accordéon pour la noce ! . . . tu sais ben celui de la mère.

— Oé ! Quoi din ? . . .

— Eh, ben ! a est crevé.

— Mon gien ! . . . Qu'ça va din être triste ! ! . . . Et la dessus chaque invité de dire son mot, on déplore l'accident. Quelqu'un parle de faire venir un ménestrier de la ville. Tout le trajet s'en ressentit. Si bien qu'une fois rendu à la maisonnette où les deux époux allaient enfin goûter les douceurs de l'hymen depuis longtemps rêvées, le mari déclara : " Pas d'musique, pu d'plaisir ! ! ! Edesse leva les mains au plafond—c'est un signe de découragement qui lui est familier—Ensuite, elle invita tout le monde à s'asseoir sur en siège peint de jaune, présent de l'époux bien aimé, et prit un tablier déchiré dont elle s'affubla en disant :

— Messieurs, les pétaques sont pas en-

core cuites . . . j'vas rallumer mon poêle . . . Vous attendrez ben an p'tite demie-heure.

Le mari avait enfourché une chaise au milieu de l'appartement, et il bougonnait tout sombre :

— Ah c'est ben crapet ! ! Pas d'accordéon ! ! ! Les invités restaient songeurs, ne parlant point, et le vieux déjà lancé à fond de train dans des rêveries qui prirent bientôt les formes du cauchemar le plus fantastique, vit en un moment ces joies d'avenir sombrer dans cette fête manquée.

Tout brutes qu'ils sont certains paysans, philistins comme dirait Flaubert ont parfois des envies qui révèlent chez eux quelque sentiment du beau divin, une étincelle de l'artistique !

Jusqu'à midi, on garda un silence plein de tristesse qui contrastait singulièrement avec ce jour de noce.

Et Edesse eut un véritable chagrin de voir son époux si sombre.

— Coup din, Félix, faut y absolument qu'ça soit an accordéon ?

— Accordéon ! cyndalle ! flûte ! violon ! n'importe quoi ! . . . pourvu qu'ça danse . . . sans ça i n'y a pas d'noce tu sais !

La jeune femme baissa la tête, puis un peu hésitante :

— N'importe quoi ? Eh ben alors ! An musique à guetle ça s'rait y la même chose ?

— Quoi ! fit l'homme bondissant sur sa chaise, an musique à guetle ! . . . Et tu m'en as jamais parlé cria-t-il Milare en lui tapant sur l'épaule, va m'chercher ça, la vieille ! Vive la joie ! la compagne, du plaisir ! Du plaisir ! ! Encore du plaisir ! ! ! . . .

Et les visages des deux époux s'épanouissaient. La maisonnette s'emplit de ris et de gaieté. Edesse, la bouche en cœur, rougissante, ouvrit le tiroir d'un buffet, et l'on aperçut parmi des peignes jaunâtres édentés, et pleins de cheveux, l'instrument, l'adorable musique à guetle qui ramenait le bonheur !

Le vieux la saisit avidement la porta à sa bouche, en tira un rigodon et partit à pirouetter en brandissant le bras droit pour inviter tout le monde à danser, aussitôt des quadrilles furent formés, Edesse se mit à faire mille gambades folichonnes. Elle y perdit un talon de ses chaussures, et le toit en craquait ! Enfin, l'on eut tant et tant et tant de plaisir qu'on oublia de dîner.

R. H.

N. R.—Nous laissons au jeune auteur toute la responsabilité littéraire de son écrit.

Les faucheuses Massey-Harris à deux chevaux sont pourvues de cinq jeux de Csusinet à Rouleaux et de deux jeux de Cousinets à Boules. Il n'est donc pas étonnant qu'elles fonctionnent si aisément—toujours avec satisfaction—et durent longtemps. Elles sont aussi munies de quatre cliquets (chiens) dans chaque roue motrice ce qui explique pourquoi la faux commence à fonctionner du moment que les roues motrices tournent et partant la Faucheuse Massey-Harris ne bloque jamais.

CARTES D'AFFAIRES

PHARMACIE

DR EUGENE FOURNIER
Drogues, Billets de chemins de fer,
Bureau d'express et de Téléphone.
Voir annonce sur une autre page.

BANQUES

BANQUE D'HOCHELAGA
Succursale à St-Jérôme.
Voir annonce sur une autre page.
LA CAISSE D'ECONOMIE DES
CANTONS DU NORD
Voir annonce sur une autre page.

ASSURANCES

JOS. CORBEIL
Voir annonce dans une autre page.
J. M. DORION
Voir annonce dans une autre page.

LIBRAIRIE

J. E. PARENT, N. P.
Agent d'immeubles, Librairie
Voir annonce dans une autre page.

ENTREPRENEURS

MONETTE & VÉZINA
Entrepreneurs-Constructeurs
Voir annonce dans une autre page.

Ferronneries

S. G. LAVIOLETTE
Voir annonce dans une autre page.

Nouveautés

J. D. GUAY
Gros et Détail
Voir annonce dans une autre page.

A. E. BEAUCHAMP
Commis chez J. D. Guay. Sec-tré-
sorier de la Société des Artisans Cana-
diens-français, Cour No 27.

NAPOLEON COLLETTE
Commis chez J. D. Guay, St-Jérôme
R. CASTONGUAY
Voir annonce dans une autre page.

Chaussures

ARTHUR BELANGER
Commis chez J. D. Guay, St-Jérôme

Épicerie

PIERRE SIMARD
GROS ET DÉTAIL
Voir annonce dans une autre page.

J. A. TRAVERSY
Teneur de livres et sténographe à
la Maison P. Simard.

ZOTIQUE ALLAIRE
Voyageur pour la Maison Pierre Si-
mard.

ZÉNON ALLAIRE
Commis à la Maison Pierre Simard.

WILFRID GASCON
Commis à la Maison Pierre Simard.

FRÉDÉRIC BÉLANGER
Expéditeur à la Maison P. Simard.

J. B. J. GALIPEAU
Commis et Expéditeur à la Maison
Pierre Simard.

CHS. ELIE LAFLAMME
GROS ET DÉTAIL
Voir annonce dans une autre page.

ALDÉRIC LABELLE
Gérant de M. Chs. E. Laflamme, suc-
cursale de L'Annonciation.

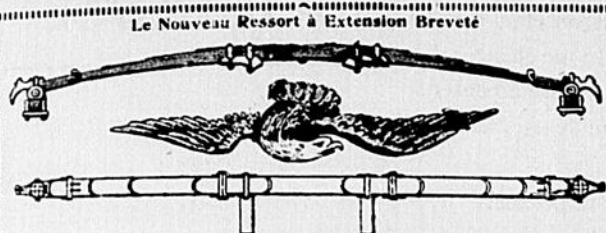
ALBERT BEAUDRY
Comptable chez Chs. Elie Laflam-
me, rue Labelle.

D. ALPHÉE LABELLE
Expéditeur chez Chs. Elie Laflam-
me, rue Labelle.

Le Nouveau Ressort de Voiture à Extension Breveté

LE MEILLEUR !

LE PLUS ELEGANT !



Ressort à Extension connu jusqu'ici sur le marché. Offre tout le confort possible, spécialement dans les chemins les plus rocailleux. Ce Ressort a été éprouvé et examiné par les plus grands manufacturiers du pays, et tous s'accordent à dire qu'IL

NE PEUT ÊTRE SURPASSÉ. Demandez-le à votre Voiturier ! Tous les voituriers peuvent se le procurer. Plusieurs agents vous diront peut-être : "Ça ne vaut rien", pour arriver plus sûrement à faire une vente ; mais NOUS DEFIONS QUI QUE CE SOIT, SUR UN ENJEU DE \$500.00, de nous donner un meilleur ressort, plus élégant, et offrant meilleur confort.

S'adresser pour les prix, etc., à

Ou à

J. H. WILSON,

1874 NOTRE-DAME, MONTREAL.

JULES MAILLE

ST-JEROME, P. Q.

GRANDE OUVERTURE DES MODES

LUNDI, MARDI ET MERCREDI, LES
13, 14 & 15 AVRIL et les jours suivants

Au Magasin Départemental
R. Castonguay

LES DAMES SONT cordialement invitées à venir visiter cette Exposition de Modes, comme toujours. J'ai voulu faire mieux et dépasser les succès déjà obtenus.

Le très grand choix et le bon goût se manifestent dans les **FORMES et GARNITURES.**

CHAPEAUX GARNIS, ORNEMENTS,
FLEURS, CHIFFON,
RUBANS, DENTELLES.

M^{lle}. SAUCIER, DE CHEZ
FRÈRES, de Montréal, sera la gérante de ce beau département.

Tous les départements sont au complet et il vous sera certainement avantageux de les visiter.

Tout le public sera le bienvenu à cette Grande Exposition.

R. CASTONGUAY.

TÉLÉPHONE BELL No 13

B. BEAULIEU

GROS ET DETAIL

Epicerie, Ferronneries, Meubles, Sellerie, Foin, Grain, Chaux, Briques, Ciment, Plâtre, Tuyaux en Grès et en Fer, Tôle, Papier, Peintures, Vitrines, Poêles, Bois de Corde et de Service, Charbon, Attelage simples et doubles, Chevaux, Voitures, Poudre, Dynamite, etc.

SAINT-JEROME, P. Q.

BANQUE D'HOCHELAGA

Capital payé \$1,007,000. Fonds de Réserve \$950,000. Bureau principal : Montréal.

Directeurs :

MM. F. X. ST-CHARLES Président
R. BICKERDIKE, M.P., Vice-Prés.

Hon. J. D. ROLLAND,

J. A. VAILLANCOURT, A. TURCOTTE.

Gérant Général : M. J. A. PRENDERGAST

Gérant local : C. A. GÉROUX

Asst. Gérant : E. A. BERTRAND

Inspecteur : O. E. DORAIS

Bureaux de Quartiers :

Hochelaga Rue Notre-Dame Ouest

Rue Ste-Catherine Centre

Rue Ste-Catherine Est

Succursales :

Joliette, Louiseville, Québec, Sorel, Sherbrooke, Saint-Henri (Montréal), Saint-Jérôme, Trois-Rivières, Valleyfield, Vankleek Hill, Winnipeg, Manitoba, Pointe St-Charles, Montréal, St-Roch, Québec.

Une succursale de cette banque est en opération à SAINT-JEROME, rue Labelle, près du pont de fer.

J. C. GAGNE, Gérant.

*** FONDÉE EN 1714 ***

UNION ASSURANCE SOCIETY

LONDRES ANGLETERRE

L'actif surpasse \$18,000,000.00

L'une des plus anciennes et des plus puissantes compagnies de feu. Assurances contre l'incendie sur propriétés de presque toutes descriptions, aux taux courants. Dépôt au gouvernement de \$300,000.00 pour garantir les pertes du Canada.

Pour informations, s'adresser à

CHS. A. LORRAIN, St-Jérôme.

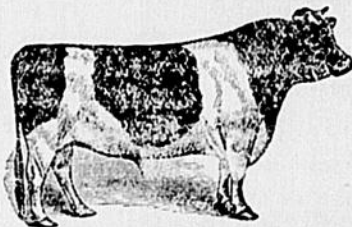
J. M. DORION, agent général,

20-9-02 #27 M. Dorion sera à St-Jérôme deux fois par semaine.

LACHUTE, P. Q.

LANGLOIS & ETHIER

BOUCHERS



Bœuf, Mouton, Veau, Porc frais et salé, Lard, Saucisse, Etc., Etc.

Marché Saint-Jérôme

SAINT-JEROME, P. Q.

TELEPHONE No. 43.— RUE LABELLE —BOITE DE POSTE No. 91.

J. D. GUAY
IMPORTATEUR

Marchandises sèches, Chapeaux
Chaussures, Fourrures, etc.

St-Jérôme

Agent de la BOSTON RUBBER CO.
pour les Cantons du Nord, etc.

M. J. D. GUAY a le plaisir d'informer sa nombreuse clientèle qu'il a ajouté à son Magasin Départemental, un département spécial de **HARDWARES FAITES** comprenant des milliers d'habillements de toutes grandeurs et qualités différentes, ce qui est certainement le plus grand choix tenu à St-Jérôme. J'invite spécialement mes amis du Nord à venir visiter mes départements qui sont plus complets que jamais et avec des prix pour satisfaire toutes les bourses.

Une modiste de première classe pour la confection des Chapeaux est attachée à l'établissement. N'oubliez pas la devise de cette maison :
GRAND DÉBIT, PETIT PROFIT.

POUR LE COMMERCE

Je viens de recevoir

- 1 Char WHISKEY GOODERHAM & WORTS,
- 1 Char VIN ST-DAVID,
- 1 Char GIN MELCHERS de BERTHIER,
- 1 Char TOMATES, BLÉ D'INDE, BLUETS, FRAISES, FRAMBOISES, ETC.

Importation très forte en GIN, BRANDY, SCOTCH et liqueurs fines de toutes sortes, et des meilleures marques de SHERRY et VIN DE PORT, tout ce que l'on peut désirer de mieux.

EN EPICERIES, le choix est magnifique et très varié. Le plus bel assortiment qui ne se soit encore vu à St-Jérôme, en fait de **CHOCOLATS FRY et MENIER, BISCUITS** de fantaisie de tous les goûts, **CANDY**, etc., etc.

Le PUBLIC en général est cordialement invité à venir me visiter, il y trouvera certainement de grands avantages, et le tout, à des prix très modérés.—Venez me voir et vous serez satisfait.

PIERRE SIMARD

IMPORTATEUR ET EPICIER EN GROS ET EN DÉTAIL

Saint-Jérôme.

UN MONSIEUR EN HABIT NOIR

M. Charles Morillot — 28 ans, la bouche en cœur, yeux candides et cheveux blonds frisés — a cité son tailleur, M. Dreyfus, devant la Justice de Paix du quatrième arrondissement. Il se présente à l'audience tenant sous son bras un pantalon noir, un gilet noir et un habit noir, plus une chemise et un caleçon à peu près noirs aussi. Le greffier voudrait l'obliger à déposer ces objets, sur un des bancs du prétoire ; mais il refuse énergiquement, disant que ce sont là des pièces à conviction indispensables pour exposer sa plainte.

M. le président l'invite à s'expliquer. Il commence aussitôt sur un ton lar-moyant.

— Messieurs les juges, mon histoire est navrante. Le soir même de mon mariage, je me suis disputé avec ma belle-mère, qui m'a traité de polisson. Ma femme a pleuré et mon beau père a failli me battre, tandis que toute la noce me montrait au doigt. Convenez que ce n'est vraiment pas de chance pour moi, qui ai l'amour de la famille et le respect du qu'en dira-t-on.

Le président.— Arrivez au fait.

Le plaignant.— Il faut vous dire que je suis à Paris depuis deux mois seulement. J'y suis venu pour me marier. Naturellement, il me fallait un vêtement de cérémonie. Je demandai une adresse de tailleur à l'oncle de ma femme, qui fréquentait les salons du plus grand monde, en sa qualité de chef . . .

Le président.— Chef de quoi, d'escadron ?

Le plaignant.— Non. Chef tout court ; il fait la cuisine ; il a été premier cuisinier chez M. Thiers.

Le président.— C'est bon ; continuez !

Le plaignant.— L'oncle de ma femme me recommande aussitôt M. Dreyfus, demeurant rue Saint-Martin... ou rue Saint-Denis, je ne me souviens plus exactement. Moi, j'avais un peu de méfiance ; c'est drôle, j'ai des pressentiments qui ne me trompent jamais. Je dis à l'oncle de ma femme :

— Votre M. Dreyfus, est-ce un tailleur de la haute ?

— Je crois bien, me répondit-il, il habille M. Sarcey.

C'est ce qui m'a décidé.

Le président.— Abrégez un peu.

Le plaignant.— Oh ! maintenant, mon histoire ne sera pas longue. Donc, je me rends chez M. Dreyfus. Je lui commande un habit noir première qualité. Je ne regardais pas à la dépense, car vous comprenez qu'on ne se marie pas tous les jours. Il avait été convenu que la commande me serait livrée le 7 octobre. Je n'ai rien à dire sur ce point. Le 7 octobre, avant midi, M. Dreyfus m'apportait lui-même ces vêtements que vous voyez sous mon bras. L'habit et le gilet étaient un peu larges, mais je les acceptai tels quels, pensant que j'engraisserais une fois marié. Ce qui me contrariait davantage, c'est que le pantalon était vraiment trop long. Il me semblait que je marchais dessus. Pourtant, comme j'avais en son-

de relever les bords, en allant à l'église, ça a passé tout de même.

Le président.— Enfin, de quoi vous plaignez-vous ?

Le plaignant.— Hélas ! vous allez le savoir. Après la cérémonie, comme les voitures avaient été retenues pour la journée, toute la noce est allée au Jardin d'Acclimatation. Il paraît que c'est de rigueur. On s'est amusé ferme. Je suis monté avec belle-maman sur l'éléphant, et puis sur l'autruche, et puis sur le chameau, et puis sur . . .

Le président.— Je vous ai déjà prié d'abréger.

Le plaignant.— Enfin, vers les 6 heures du soir, nous nous sommes rendus au restaurant. Il y avait un repas commandé de soixante couverts. La famille de ma femme avait très bien fait les choses. Il faut ajouter, du reste, que tous les invités étaient des gens du monde. Comme on apportait le rôti, voilà mon beau-frère qui dit tout à coup :

— Ah ! comme il fait chaud ! Trouvez-vous pas, vous autres ? Moi, je suis cuit comme si on m'avait assis dans un four. Si les dames et les demoiselles ne s'en offusquaient pas, on pourrait bien demander la permission de se mettre à l'aise.

— Aussitôt tout le monde crie avec enthousiasme :

— C'est ça, c'est ça, qu'on se mette à l'aise !

— Alors les hommes retirent leurs redingotes ; les voilà tous en manches de chemise, ce qui était beaucoup plus gai à l'œil. Moi, j'aurais bien voulu les imiter, mais je n'osais pas, parce que je pensais intérieurement que ma situation de marié m'obligeait à plus de décorum. Pourtant, à certain moment, n'y tenant plus, je crus pouvoir au moins déboutonner mon gilet. C'est alors que je m'aperçus... ah ! Messieurs les juges, comprenez mon étonnement... je m'aperçus que, sous mon gilet, ma chemise, une chemise brodée, était devenue toute noire, mais noire comme de l'encre.

— Plusieurs personnes se mirent à rire. Un farceur cria à ma femme :

— Tiens ! votre mari se croit déjà veuf ; il s'est mis en deuil.

— J'étais tout interdit. Pour surcroît de malheur, voilà ma belle-mère qui prend la chose du mauvais côté. Elle se fâche tout rouge et me dit :

— Il faut que vous soyez joliment malpropre pour ne pas même changer de chemise le jour de votre mariage !

— Moi, je proteste avec indignation et pour prendre le ciel à témoin de ma sincérité, je veux avancer la main. Elle aussi était toute noire ! Terrifié, cherchant l'explication de ce phénomène, je me frappe désespérément le front. Il devient noir à son tour.

— J'avais l'air d'un charbonnier ! D'un charbonnier qui ressemblerait à un nègre... à un nègre noir comme du charbon. Bref, j'étais hideux.

— J'eus heureusement l'idée de me jeter dans un cabinet, voisin de la salle où nous étions. Là, je me déshabillai en partie. Et je trouvai alors le mot de l'énigme. C'était le drap des vêtements que

m'avait livrés M. Dreyfus qui déteignait. Il déteignait tellement qu'il avait taché non seulement ma chemise, mais encore mon gilet de flanelle. De même, sous mon pantalon, mon caleçon était devenu tout noir. Il aurait fallu me changer des pieds à la tête. Je vous laisse à penser si ça a été là une aventure désespérée pour moi, un soir de noces !

— Le lendemain, dès la première heure, — car pendant toute la nuit nous n'avons pensé qu'à cela, ma femme et moi, — le lendemain, dis-je, je suis allé chez M. Dreyfus. J'aurais pu exiger de lui de gros dommages-intérêts. Je me suis contenté de lui demander qu'il me rendit mon argent et qu'il reprit ces horribles vêtements que je n'avais portés qu'un jour. C'était lui faire la partie belle. Eh bien ! croiriez-vous qu'il a refusé ? C'est alors que je me suis décidé à le citer en Justice de Paix.

Le président (au tailleur).— Vous vous appelez Dreyfus ?

Le tailleur.— Oui, Monsieur, Samuel-Elie-Salomon-David Dreyfus.

Le président.— Vous êtes israélite ?

Le tailleur.— Oui, Monsieur.

Le président.— Qu'avez-vous à dire pour votre défense ?

Le tailleur.— Rien, monsieur le président. Ce qui est arrivé à Monsieur est très naturel. Tout le monde sait que les étoffes noires déteignent.

Le président.— Pas à ce point, il me semble.

Le tailleur.— D'autre part, Monsieur ne vous a pas dit que le soir en question il s'était beaucoup remué. Quand on remue, on transpire ; quand on transpire, ça fait déteindre les étoffes. Ce n'est pas ma faute à moi si Monsieur transpire comme un alcaraza.

Le président.— On peut admettre aussi que votre drap était d'une mauvaise qualité.

L'infortuné tailleur — en dépit de ses explications — s'est entendu condamner à restituer à son client les 200 francs versés par celui-ci.

Le plaignant a quitté l'audience triomphant et la tête haute, remportant sous son bras les vêtements qu'il avait apportés.

Mais que pourra-t-il en faire ? Baste ! s'il ne les met pas les jours de noce, il pourra certainement les utiliser pour les cérémonies d'enterrement.

EN DERNIER RESSORT

Lorsque vous aurez épuisé la liste des remèdes préconisés pour le traitement du rhume, de la toux, de la grippe et de la bronchite, sans avoir obtenu la guérison attendue, prenez du BAUME RHUMAL qui vous donnera un soulagement immédiat.

SIROP D'ANIS GAUVIN — Guérit les échettes de Colique, dysenterie, dentition douloureuse, etc. — Procure le sommeil. En vente partout 25c. la bouteille.

PROVINCE DE QUÉBEC
District de Terrebonne
No 146

COUR SUPERIEURE
Dame. Malvina Dumoulin a, ce jour, institué une action en séparation de biens à son époux, Walter Dorion, commerçant du village de Saint-Eustache.

Sainte-Scholastique, 6 avril 1903.
J. L. ST-JACQUES,
Procureur de la demanderesse.

COLONNE PHARMACIE ST-JEROME

La Fontaine à Soda

Est maintenant en opérations

SIROPS DE FRUITS POUR TOUS LES GOUTS

Pharmacie St-Jerome
Dr E. N. FOURNIER
ST-JEROME, P. Q.

Première communion

Pour une petite amie.

Cette année là pour la première communion le bon Dieu avait dit à ses anges de mettre encore plus bleu le grand ciel et de rendre plus fraîches et plus jolies les fleurettes du 14 juin, date fixée pour notre première communion, pour ce grand acte comme l'a si bien dit un écrivain célèbre "qui change l'enfant en jeune fille et initie aux choses du ciel avant d'ouvrir les portes de la vie. Il faut une égide à la vierge chrétienne, et la religion qui a bercé son enfance prend son âme faible et pure, y dépose ses vérités ses lois et lui donne un refuge contre les joies, les souffrances du monde qui va la réclamer."

Nous nous préparions depuis 15 jours, étudiant notre catéchisme, la vie des saints, et croyant fermement qu'après notre première communion nous ne serions plus des fillettes jouant à la poupée mais de petites femmes prêtes pour la lutte de la vie. Nous avions si hâte de recevoir Celui, qu'on ne nous représentait non plus comme un Dieu majestueux qui doit nous juger, mais comme un ami un peu plus âgé si bon, à qui l'on dira ses petites peines ses joies, et en retour nous aimera tant, tant.

Le matin du 14 juin, le soleil brilla d'un or plus étincelant, les violettes nouvelles et les pâquerettes pour nous regarder passer aussi modestes qu'elles sous nos longs voiles blancs, se levaient sur leurs tiges et les petits oiseaux dans les nids gazouillaient des prières. A la messe, toutes frissonnantes dans l'attente de notre Rédempteur, nous murmurions des actes de foi, d'amour, et quand le prêtre éleva le calice au-dessus de nos têtes, un trouble mystérieux s'empara de nos âmes et il nous sembla que des anges nous prenaient loin, loin, là où il y a des chants si doux, des parfums d'encens, là où l'on se sent mourir.

De tous les souvenirs qui planent dans la vie, le jour de la première Communion laisse une trace indélébile. Il rayonne parmi tous les autres et voilà pourquoi quand nous assistons à une première communion les yeux ont des larmes, des larmes qui surgissent là tout au fond et nous donnent des regrets de n'avoir plus dix ans, tant il est vrai "qu'on ne peut jamais frapper un peu fort sur le cœur de l'homme sans qu'il en sorte des larmes, tant la nature est pleine au fond de tristesse, et tant ce qui la remue en fait monter de soupirs à nos lèvres et de nuages à nos yeux!"

MIREILLE.

7 mai 1903.

C'est une grande satisfaction pour les Canadiens de savoir que les machines fabriquées au Canada sont égales en tout

et partout et sous plusieurs rapports supérieures à tout ce qui se fabrique à l'étranger. La compagnie Massey-Harris offre au public cultivateur une faucheuse nouvellement brevetée qui est certaine d'obtenir la plus grande vogue. Elle est munie d'une bielle (tournebroche) se baillant toute seule—c'est-à-dire possédant des réservoirs à l'huile à chaque extrémité.

Les manufacturiers prétendent que les retards si fréquents occasionnés par le huilage sont maintenant tout à fait évités.

IL LE TROUVERA

Celui qui veut guérir vite et bien son rhume ou sa bronchite trouvera un remède efficace et sûr dans le BAUME RHUMAL. Toutes les pharmacies en sont pourvues.

Prix, 25 cts la bouteille.

Le gouvernement de la Grande-Bretagne a décidé, après sérieuse considération, que la Herse Massey-Harris est celle qui s'adapte le mieux à l'Afrique du Sud, et en conséquence il a donné une commande d'essai à la Compagnie Massey-Harris Ltée. pour 4000 Herses.

Camille de Martigny, LL.B. C.E. Marchand, LL.B.

de Martigny & Marchand

AVOCATS

B. P., Boîte 130. — ST-JEROME

PROVINCE DE QUÉBEC } COUR DE CIRCUIT
District de Terrebonne } dans et pour le comté
No. 2773 } d'Argenteuil

ISIDORE AUGER, cultivateur du township de Wentworth, comté d'Argenteuil, district de Terrebonne,

DEMANDEUR,

vs
GEORGES CHAMPAGNE, ci-devant du township de Harrington, dits comté et district, et maintenant de lieux inconnus.

DÉFENDEUR.

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois.

Lachute, 29 avril 1903.

J. L. ST-JACQUES, THOMAS BARRON,
Procureur du demandeur. G. C. C.

AVIS

Aux propriétaires contribuables, francs-tenanciers de la paroisse de Ste-Thérèse de Blainville dans le district de Terrebonne.

Avis vous est donné par les présentes que la créance de dix-huit cent dix-neuf dollars et soixante-huit centimes ou toute somme moindre quelque soit la différence, due à la succession de feu Victor Beaudry en son vivant bourgeois de la Cité de Montréal, aux termes d'un acte de répartition pour la construction d'une église et sacristie dans la paroisse de Ste-Thérèse de Blainville, reçu devant Mre Séguin notaire le 8 décembre 1885 et transporté au dit feu Victor Beaudry en vertu d'un acte de transport mentionné dans une obligation par les Syndics de la paroisse de Ste-Thérèse de Blainville au dit feu Victor Beaudry reçue devant Mre O. Marin, notaire, le six mai mil huit cent quatre-vingt-sept, a été transportée par Messieurs Ovide Gravel financier, Guillaume Napoléon Moncel, directeur de banque et Joseph Beaudry, marchand tous trois de la Cité de Montréal, agissant ici en leur qualité d'exécuteurs testamentaires et administrateurs fidei-commissaires des biens de la succession du dit feu Victor Beaudry, aux termes du testament solennel du dit Sieur Victor Beaudry reçu devant Mre O. Marin notaire et son confrère aussi notaire, le vingt-six décembre mil huit cent quatre-vingt-sept, à MM. les Curés et les Marguilliers de l'Oeuvre et Fabrique de la paroisse de Ste-Thérèse de Blainville, dans le Comté de Terrebonne, dûment représentés par le Révérend Messire Joseph Arthur Vaillancourt, prêtre curé de la paroisse de Ste-Thérèse de Blainville, et par M. Victor Brosseau, marguillier comptable de la dite Oeuvre et Fabrique, en vertu d'un acte de transport et rétrocession devant D. Desroches notaire, accepté à Montréal par les dits exécuteurs testamentaires le vingt-quatre avril mil neuf cent trois et par les dits Curés et Marguilliers de l'Oeuvre et Fabrique de la paroisse de Ste-Thérèse de Blainville, à Ste-Thérèse de Blainville le vingt-cinq avril mil neuf cent trois, et que copie du dit transport a dûment été déposée le deuxième jour de mai 1903, au bureau du Prototaire de la Cour Supérieure dans le district de Terrebonne, au village de Ste-Scholastique.

Ste-Thérèse de Blainville, deux mai 1903.

J. A. VAILLANCOURT,

9-5-2-fs.

Ptre., Curé.

Société des Frais Funéraires de Saint-Jérôme

\$1.50 par année pour votre famille

S'adresser à

J. E. TRUDEL

Entrepreneur de Pompes Funébres

J. TRUDEL,

ST-JEROME.

Encadrement d'images.

S-11-2

Prud'homme & Mailhiot

RUE LABELLE

BLOC RICHARD

ORANGES de 10 à 50 cts la douzaine. Pour les FÊTES, LEGUMES et FRUITS de la saison. ST-CRÉPES achetées dans les meilleures maisons de Montréal et Toronto. JOUTES de toutes sortes. JOUTES en cailloux rouges toutes les semaines, ainsi qu'il faut les faire au gallon.



Une visite est sollicitée.

18-7-01-18.

NANTEL & ROCHON

Avocats

ST-JEROME, Co. TERREBONNE

TÉL. : MAIN 3051.

J. A. Beaulieu

AVOCAT

Du bureau "Archambeault & Cholette"

1586 1/2 rue Notre-Dame, Montréal.

Suit toutes les cours du district de Terrebonne.

La CAISSE d'ECONOMIE des CANTONS du NORD St-Jérôme, P. Q.

Fait toutes sortes de transactions d'argent. Escompte les billets de commerce et les billets d'encaissement. Fait toutes espèces de collections. Traites émises sur toutes les parties de l'Amérique. Traite des pays étrangers encaissées au taux le plus bas. Intérêt alloué sur dépôts.

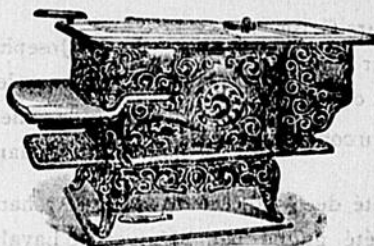
R. DESCHAMBAULT,

GÉRANT

S. G. LAVIOLETTE

Marchand de

Glacières,
Poeles de Cuisine
... et autres,
Courroies
pour Moulins,
Scies Rondes,
Dynamite,
Etc., Etc.



Ferronneries,
Peintures,
Vernis,
Faïence,
Poterie,
Verrerie,
Ferblanterie,
Etc., Etc.

MOULINS A COUDRE de \$25.00 et \$30.00.

LAMPES ÉLECTRIQUES de qualité supérieure pour 25 cts.
BICYCLETTES RED BIRD, de Brantford, Ont.

AVIS AUX MARCHANDS.—Instruments aratoires, tels que Faux, Fourches, Grattes, Haches de toutes sortes, vendus à prix garantis aussi bas que ceux de Montréal.

Clous, Broche à clôture, Blanc de plomb, Huiles, Peinture préparée, etc. au prix du gros.

S. G. LAVIOLETTE,

COIN DES RUES ST-GEORGES ET STE-ANNE,
18-7-01-18.

ST-JEROME

Bureau de Poste, B. 114.

ETABLI EN 1880.

Téléphone Bell No 54.

Chs. Elie Laflamme

MARCHAND, Gros et Détail

Vins, Liqueurs, Provisions, Farines, Grains, Foin, Ferronnerie, Peinture, Vêre, Vaisselle, Etc.

SAINT-JEROME, P. Q.

SUCCURSALE à l'ANNONCIATION, P. Q.

ALDERIC LABELLE, GERANT.

18-7-01-32.

MONETTE & VEZINA

Manufacturiers et Entrepreneurs-Constructeurs

ST-JEROME, P. Q.

CLOS DE BOIS GENERAL

Bardeaux, Lattes, Pin, Pruche, Epinette, Bois blanc, Bois franc, Bois de charpente de toutes dimensions, Bois préparé, Jalousies, Portes, Chassis, Moulures, Tournages, Découpages, Etc., Etc.

PRIX SPÉCIAUX POUR LE COMMERCE DE GROS

Sets de Chambre de \$8 à \$75, Sets de Salon de \$15 à \$100, Sets de Salle à Dîner de \$15 à \$75, assortiment complet de meubles de fantaisie, Voitures d'enfants, d'hiver et d'été, Poles de luxe pour rideaux, Cadres et Gravures de tous genres.

Grand assortiment de meubles de toutes les qualités et de tous les prix.

Magasin, rue Labelle, près de E. Gibault, ouvert tous les jours jusqu'à 9 heures du soir.

Toutes commandes envoyées au magasin ou à la manufacture seront exécutées immédiatement et à des prix très bas.

Toutes espèces de bois seront achetées par Monette & Vezina.

MM. MONETTE & VEZINA entreprennent la construction de toutes sortes de bâtisses à des prix très bas.

18-7-01-32.

A Saint-Jérôme

—A une assemblée des marguilliers tenue dimanche, à l'issue de la grand'messe, il a été décidé de vendre l'emplacement et maison occupé par M. Gendron, notre bedeau. Cette vente s'effectuera d'ici à quinze jours. M. le curé dit que la fabrique a déjà assez de terrain pour bâtir une résidence au bedeau, si elle le désire, sans payer des taxes sur l'emplacement en question.

—Notre bibliothèque paroissiale dont on avait fermé les portes depuis un mois, afin d'en faire l'inventaire, est maintenant réouverte aux abonnés. Elle a été enrichie d'un grand nombre de nouveaux et intéressants volumes fraîchement reliés, ainsi que des catalogues imprimés à la disposition des abonnés.

—M. Joseph Doré, qui vient d'ouvrir son étal de boucher, dans le quartier St-Joseph, se dit pleinement satisfait de l'encouragement qu'il reçoit.

—M. J. A. Beaulieu, avocat, et Mme Beaulieu, ainsi que M. et Mme. Quintal, de Montréal, sont venus passer la journée de samedi à St Jérôme, chez leur parent, M. Louis Beaulieu.

—Les Révérendes Sœurs Grises nous prient de remercier en leur nom les Dames de Charité et tous les citoyens de St-Jérôme, qui ont bien voulu contribuer au succès de la tombola.

Les bénéfices nets ont été de \$550.00. Le dix piastres en or a été gagné par Mme Napoléon Beauchamp.

—C'est M. Jos. Grignon, notaire de Ste-Scholastique, qui a été l'heureux gagnant du \$10.00 en or qui vient d'être tiré au sort, au bénéfice du club de baseball. Nos jeunes amis ont réalisé de ce chef, de \$30.00 à \$35.00.

—La compagnie du Pacifique Canadien est à élever une nouvelle construction du côté nord de la gare, pour servir d'entrepôt pour le bagage.

—Les travaux de réparations à notre église entrepris par MM. Monette et Vézina sont maintenant terminés.

—M. J. A. Beaulieu, avocat, est à St-Jérôme tous les samedis, à l'hôtel chez son père.

Ceux qui désirent le voir pour affaires professionnelles, pourront s'adresser chez lui, de 2 à 5 heures p. m.

—On annonce une soirée de gala qui sera donnée dans la salle du marché, le 24 mai courant, par le cercle dramatique Molière de Montreal.

—Plusieurs chars du bois qui devra servir à la construction du nouveau couvent des Sœurs Ste-Anne sont déjà arrivés.

—MM. Samuel Filion et Edouard Gibault, sont montés à Ste-Lucie pour quelques jours.

—La cour de magistrat a siégé ici, mardi 5 courant, sous la présidence de M. Achille Carrier.

—M. F. X. Mathieu Conseiller Législatif et M. Jos. Grignon protonotaire sont partis de St-Jérôme, lundi de cette semaine pour passer une quinzaine au

lac des Grandes-Baies. M. Ls Pérodeau accompagne le parti comme gérant de l'expédition.

—Une équipe d'hommes, est montée aux chutes Saunderson pour descendre le reste des *billots* de la Cie Villeneuve.

—Le chœur de chant du pensionnat du Sacré-Cœur est à préparer la 12ème messe de Mozart pour le 17 mai jour de la solennité de St-Jean-Baptiste de la Salle, leur patron.

Les élèves ont le concours de l'orchestre et du chœur de chant de la ville pour exécuter cette messe.

—Les prix qui avaient été offerts par M. le curé aux deux élèves du collège qui auraient le meilleur succès tant pour le travail que pour la bonne conduite pour le mois d'avril ont été décernés mardi.

Le vainqueur du prix de succès est M. Joseph Gibault et le vainqueur du prix de bonne conduite et travail est M. Tancrède Léonard tous deux de la première classe.

—PEINTURES de toutes sortes, préparées ou en mastic, VERNIS, HUILES, PINCEAUX, etc., en vente à des prix très satisfaisants.

C. E. LAFLAMME.

—Le Dr Joseph Lapierre et Mme Lapierre ainsi que le notaire Bélanger de Daveluyville étaient à St-Jérôme cette semaine chez madame A. Lapierre.

—Mgr Archambault vice-recteur de l'Université Laval, le Rvd. U. Ecrement curé de Ste-Cunégonde, Rvd J. T. Gaudet curé de l'Épiphanie, Rvd M. Héty curé de Ste-Scholastique étaient les hôtes de M. le curé de la Durantaye, cette semaine.

—La première communion des enfants de la ville a eu lieu jeudi au milieu du plus profond recueillement. 120 enfants se sont approchés pour la première fois de la Sainte Table.

—La reconstruction de l'hôtel Victoria propriété de M. O. G. Labelle commencera dans trois semaines.

—Une séance régulière du conseil a eu lieu mardi, M. le Maire et tous les conseillers étaient présents. Nos épicier qui vendent des liqueurs ont obtenus leur licence ainsi que M. Jos. Poulin, hotelier.

—Une résolution a été passée à l'effet de demander \$400.00 par année à la compagnie du Pacifique pour son approvisionnement d'eau à même notre aqueduc.

FEUILLETON

LES Jetons Mystérieux

PREMIÈRE PARTIE
LA FÉE DES SAULES

XXXI

—Où.
—Comment le sais-tu ?
—Il a envoyé une dépêche que je me suis permis de lire, il arrivera par le train de six heures et demie. Vous n'a-

vez que le temps de courir le chercher à la gare.

—J'y vais. Ah ! oui, ma vieille Madeleine, voilà une bonne nouvelle !

S'étant débarrassé de ses outils de pêche, Paul prit sa course dans la direction de la rivière, sauta dans son bateau, et dix minutes plus tard il était à la gare de Saint-Maur où il embrassait son père qui descendait du train. Raymond, après avoir fait de nombreuses courses dans Paris, n'avait pu résister au désir d'aller voir son fils. Il arrivait juste à l'heure indiquée par sa dépêche. Après avoir répondu avec effusion aux étreintes de Paul, il le regarde très attentivement et il lui sembla que, depuis deux jours qu'il ne l'avait vu, l'apparence extérieure s'était déjà modifiée d'une façon satisfaisante.

Le jeune homme raconta dans tous ses détails la pêche miraculeuse à laquelle nous avons assisté, mais il eut grand soin de ne pas dire un seul mot de son entrevue avec l'inconnue mystérieuse. La Marne fut traversée et le père et le fils gagnèrent l'habitation où Madeleine préparait leur repas. Le dîner fut gai, quoique Raymond eût annoncé qu'il lui faudrait retourner le soir même à Paris ; mais la promesse faite par lui de revenir à bref délai rendait moins pénible l'idée de la séparation. Cette séparation eut lieu vers dix heures. Raymond embrassa son fils, qu'il ne voulut point autoriser à le reconduire, serra la main de Madeleine et partit.

Paul, qu'une journée très active avait nécessairement fatigué, se mit au lit aussitôt après son départ. Nous n'étonnerons point nos lecteurs en affirmant que, malgré sa fatigue, il ne dormit guère.

Dans un état de demi-assoupissement, qui n'était ni la veille absolue ni le sommeil complet, il rêva de la *Fée aux saules* : c'est ainsi qu'il appelait la jeune fille dont il ignorait le nom, mais dont l'image remplissait sa pensée. A la pointe du jour seulement il s'endormit tout à fait, mais d'un sommeil agité, peuplé de songes où passait et repassait sans cesse le visage adorable de Marthe. Si le fils de Raymond gardait dans sa mémoire, et surtout dans son cœur, le souvenir de l'entrevue à laquelle nous avons assisté, ce souvenir n'était ni moins présent, ni moins précieux, à l'esprit et au cœur de Marthe. Elle aussi pensa tout le jour au jeune pêcheur inconnu. Elle aussi, elle en rêva toute la nuit.

A huit heures du matin Paul se leva, s'habilla et descendit. Madeleine était déjà, malgré son âge, debout depuis longtemps, et elle avait préparé le premier déjeuner du jeune homme. Paul mangea peu et, dès qu'il eut fini ce frugal repas, prit son chapeau.

—Vous sortez, déjà ? s'écria la vieille servante un peu surprise.

—Comme tu vois, ma bonne Madeleine.

—Où pouvez-vous aller si matin ?

—Renouveler ma provision d'amorces.

—Vous comptez donc pêcher encore aujourd'hui ?

—Mais certainement ! aujourd'hui, demain, et tous les jours.

—Alors, ça devient une passion, la pêche ?

—C'est au moins pour moi un plaisir très vif.

—Mon bon Dieu, qu'est-ce que nous allons faire de tout le poisson que vous prendrez ?

—Je le mettrai dans le compartiment percé de trous du bateau, il s'y conservera vivant.

Puis le jeune homme, muni de son pot à vers rouges, et de sa boîte de fer blanc, traversa la rivière pour aller faire ses emplettes chez Tardif, le marchand d'outils et d'accessoires de pêche. Ce n'était pas là, d'ailleurs, le seul motif de sa sortie matinale. Il voulait tâcher de savoir quel était la jeune femme avec qui, la veille, il avait causé : *La Fée aux saules*. Près du bateau de blanchisseuses où il avait amarré son bateau, il rencontra le patron du restaurant de l'île qui lui demanda, en le saluant :

—Eh bien, monsieur, êtes-vous content ? Avez-vous fait une bonne pêche hier ?

—Ma foi, je n'ai pas à me plaindre, et plus d'un pêcheur émérite aurait pu jalouser l'heureuse chance du pêcheur novice.

—Où vous étiez-vous placé ? Sur les trains de bois, sans doute ?

(A suivre)

AYEZ-EN TOUJOURS A LA MAISON

Sans attendre que le mal ait fait des progrès et soit plus difficile à combattre, guérissez toutes les affections de la poitrine, des bronches, des poumons et de la gorge, avec le BAUME RHUMAL.

TÉLÉPHONE NO. 55

J. E. PARENT

Notaire, Commissaire, Etc.,

ST-JEROME, P. Q.

Argent à prêter, à 5 et 6 p. c. sur Polices d'assurance de vie et sur propriété. Achats de paiements et de créances de toutes sortes. Prêts aux corporations. Achats et ventes de propriétés.

M. PARENT représente diverses compagnies d'assurances sur la vie et contre le feu.

LA NEW-YORK LIFE, LA OTTAWA FIRE INS. Co., LA CANADA FEU, LA LONDON FIRE INS. Co., THE EQUITY FIRE INS. Co., ETC.

Voulez-vous être bien payés en cas de feu et en cas de mort ? Assurez-vous à l'une de ces compagnies par l'entremise du Notaire Parent qui vous charge de 15 à 20 p. c. meilleur marché que les compagnies combinées.

La Librairie St-Jérôme

EDIFICE PARENT — PRÈS DU MARCHÉ
ST-JÉRÔME

Sans contredit la meilleure librairie de Saint-Jérôme. On y trouve tout ce qu'il y a de mieux dans sa ligne de commerce.

Livres d'Ecoles, Livres de Piété ordinaires et de luxe, Papeterie, Cartes à Jouer, en gros et en détail, Rideaux (blinds), à partir de 25 cts à \$2.50. Supports nouveaux pour portières, Pôles et leurs Ornaments, Papier Vert et autre à double couleur, Tapisserie à bon marché pour faire place aux achats d'automne.

Grands et petits Miroirs à prix réduits. Bel assortiment de Montres, Chaînes et Joints de Mariage et autres Bijoux de valeur.

18-7-01-18

LA NATION est publiée par La Cie. d'Imprimerie de Saint-Jérôme, qui en est propriétaire-éditeur, et est imprimée par R. Aimé Tison, imprimeur, à Saint-Jérôme P. Q.